



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 085-218502946-20231026-05F1023-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 05f-10-23

TARIFS

MUNICIPAUX :

REDEVANCE

D'OCCUPATION DU

DOMAINE PUBLIC -

SKATE PARK

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Octobre 2023

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, Mme Alexandra DERVIN, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

M. Philippe BRULON donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER ;

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à Mme Marie-Dominique ROBIN.

ABSENTS :

M. Jacques FLATIN et M. Jean-Jacques LEJEUNE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre-Jacques CARLES est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme PIERRE

Le Skate Park est utilisé par des sociétés spécialisées dans les sports de glisse pour y donner des cours.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 2 500 € par an.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 085-218502946-20231026-05F1023-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** la redevance pour occupation du domaine public communal pour l'utilisation du Skate Park à 2 500 € par an.
- **autorise** M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 30/10/2023.

Le Maire,

Signé électroniquement par Serge Kubryk
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de La Tranche sur Mer

Le secrétaire de séance,

Pierre-Jacques CARLES